

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2018

INTERDICTION VIOLENCES ÉDUCATIVES - (N° 1331)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL7

présenté par
Mme Faucillon

ARTICLE PREMIER

Au début de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Les enfants ont »,

les mots :

« L'enfant a ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision vise à se conformer aux termes employés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.